

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

⑫

N° 81 18079

⑤④ Dispositif antivol pour conteneur.

⑤① Classification internationale (Int. Cl.³). **B 65 D 55/14.**

②② Date de dépôt..... 25 septembre 1981.

③③ ③② ③① Priorité revendiquée :

④① Date de la mise à la disposition du
public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 13 du 1-4-1983.

⑦① Déposant : SOCIÉTÉ NOUVELLE DES ATELIERS DE VENISSIEUX et ETABLISSEMENTS
FAUVET-GIREL, Société anonyme. — FR.

⑦② Invention de : Roger Achard.

⑦③ Titulaire : *Idem* ⑦①

⑦④ Mandataire : Louis Dupuy, Creusot-Loire,
15, rue Pasquier, 75008 Paris.

La présente invention se rapporte à un dispositif antivol pour conteneur permettant de rendre impossible la manoeuvre des barres de fermeture des portes d'un conteneur ayant un autre conteneur gerbé sur lui.

5 Lorsque des conteneurs restent sur une aire de stockage, il arrive que les conteneurs reposant sur le sol soient ouverts et vidés de leur contenu, tandis que les conteneurs se trouvant gerbés en hauteur sont épargnés en raison du manque d'accessibilité. Des dispositifs anti-
10 vol permettant d'empêcher la manoeuvre des barres de fermeture du conteneur inférieur ont déjà été proposés, mais ces dispositifs sont encombrants et ne peuvent par suite pas être utilisés pour des conteneurs bâchés, dits "open-top", qui, comme on le sait, sont soumis à de sévères
15 contraintes douanières nécessitant sur tout le pourtour supérieur du conteneur un dégagement suffisant pour permettre la retombée sans jours de la bâche, ainsi que la fixation de celle-ci à l'aide d'un dispositif imposé constitué d'oeillets associés à des pontets de douane distants de 200 mm au maximum, et permettant le passage d'un câble de douane sur tout le pourtour extérieur de la bâche.

Le dispositif de l'invention ne présente pas cet inconvénient,
20 et peut donc être utilisé sur tous les types de conteneurs, bâchés ou fermés par un toit rigide. Il est caractérisé en ce qu'il est composé d'une tige mobile verticalement par coulissement dans une gaine verticale, ou analogue, fixée rigidement au battant de la porte à condamner, l'extrémité supérieure de cette tige étant équipée d'une embase revenant au-dessus de la traverse supérieure du conteneur, et l'extrémité
25 inférieure de ladite tige venant s'engager étroitement, en position basse, entre deux joues, ou analogue, fixées rigidement à la barre de fermeture de la porte.

L'invention sera mieux comprise à l'aide de la description suivante d'un exemple de réalisation, en référence aux dessins annexés
30 dans lesquels :

- la figure 1 représente, en vue de face, une portion de la partie supérieure d'un conteneur bâché muni d'un dispositif antivol conforme à l'invention

5 - la figure 2 représente en coupe selon la direction AA de la figure 1, le dispositif antivol en fonctionnement

- la figure 3, représente, en coupe selon la direction AA de la figure 1, le dispositif antivol en position relevée.

En se reportant à l'ensemble des figures 1 à 3, le dispositif antivol de l'invention est composé d'une tige 1 mobile verticalement et
10 couissant dans des paliers(30,31) placés l'un-au-dessus de l'autre et fixés au battant de la porte 6 du conteneur.

L'extrémité supérieure de la tige 1 est équipée d'une embase 2 revenant au-dessus de la traverse supérieure 7 du conteneur, et la partie inférieure de cette tige vient s'engager, lorsque la tige est en position basse comme sur les figures 1 et 2, entre deux joues 40 et 41
15 fixées rigidement à la barre de fermeture 5 du battant de porte 6.

Lorsque la tige 1 est engagée entre les joues(40,41), il est impossible de manoeuvrer en rotation la barre 5 ainsi que la came de fermeture 13, et par conséquent d'ouvrir la porte 6.

20 Pour pouvoir tourner la barre de fermeture 5, et donc dégager alors la came 13, il est nécessaire de soulever la tige 1, comme montré sur la figure 3, ce qui permet de dégager cette tige des joues(40,41). Ce soulèvement de la tige 1 est empêché lorsqu'un autre conteneur 11 est gerbé sur le premier, comme représenté sur la figure 2.

25 On remarquera que le dispositif représenté sur la figure 1 n'empêche la manoeuvre que d'un seul battant de porte, ce qui est en général suffisant, puisque le second battant ne peut généralement être ouvert qu'après l'ouverture du premier. Dans le cas contraire, on prévoira un
30 dispositif antivol sur chaque battant.

Comme on le voit sur les figures, le dispositif antivol de l'invention permet la retombée de la bâche 9 qui vient, par l'intermédiaire des oeillets 10, se solidariser aux pontets de douane 8 auxquels elle est alors retenue par le cable de douane 12(figures 2 et 3). Comme on le
35 voit sur la figure 1, le dispositif de l'invention permet, grâce à son faible encombrement transversal, de respecter la distance maximale entre tre deux pontets successifs fixés par la douane.

REVENDICATION

Dispositif antivol pour conteneur permettant de rendre impos-
sible la manoeuvre des barres de fermeture(5) d'un conteneur ayant un
autre conteneur(11) gerbé sur lui, caractérisé en ce qu'il est composé
d'une tige(1) mobile verticalement par coulissement dans une gaine ver-
5 ticale(30,31), ou analogue, fixée rigidement au battant(6) de la porte
à condamner, l'extrémité supérieure de cette tige étant équipée d'une
embase(2) revenant au-dessus de la traverse supérieure(7) du conteneur
et l'extrémité inférieure de ladite tige venant s'engager étroitement,
en position basse, entre deux joues(40,41), ou analogue, fixées rigide-
10 ment à la barre de fermeture(5) de la porte.

I/1

FIG: 1

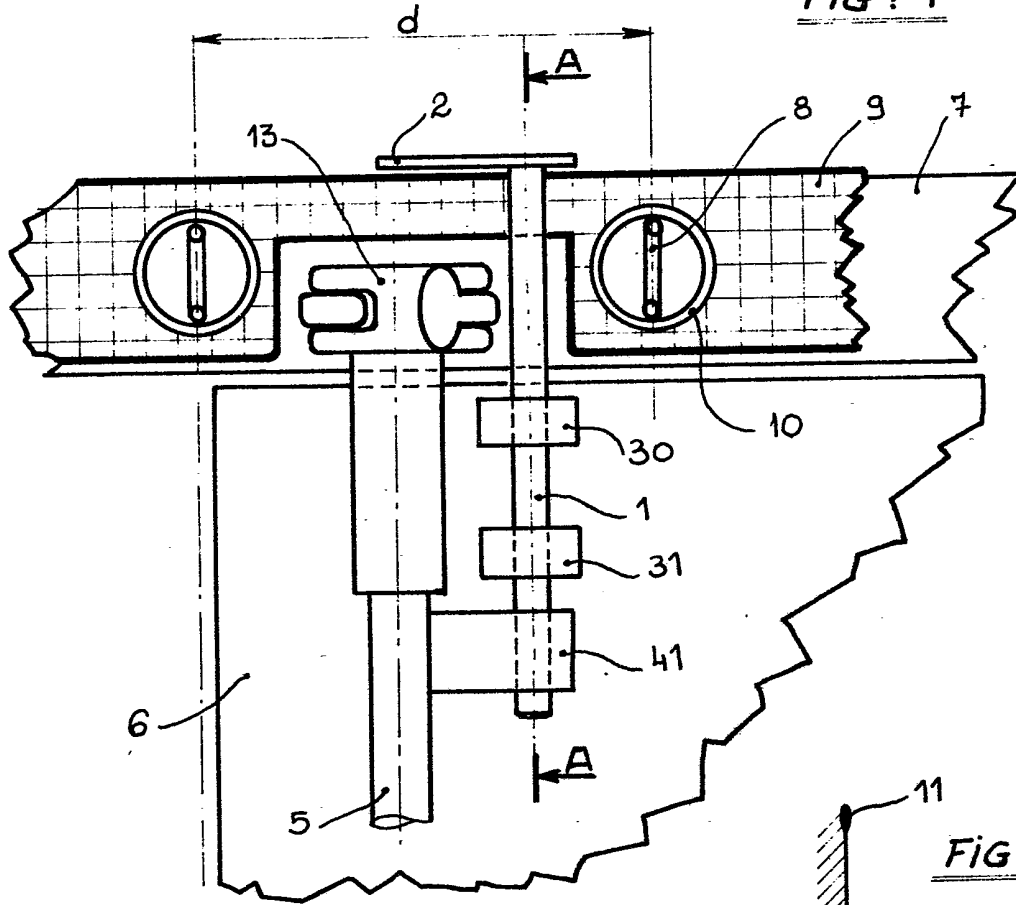


FIG: 2

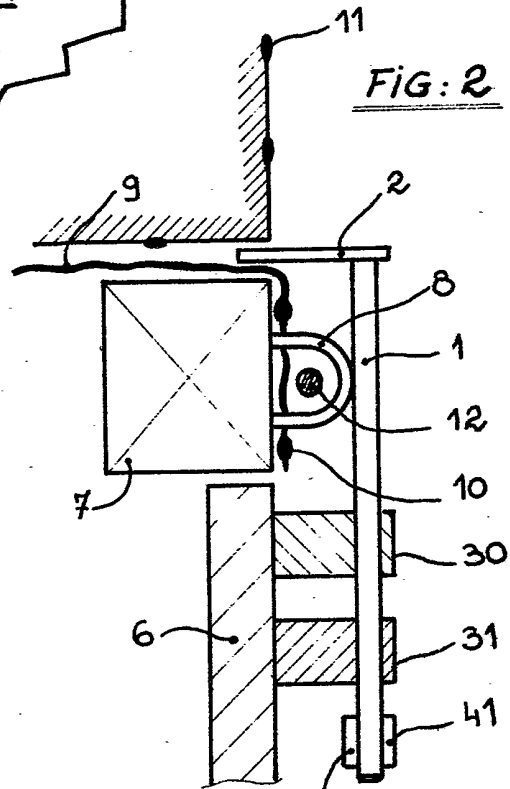
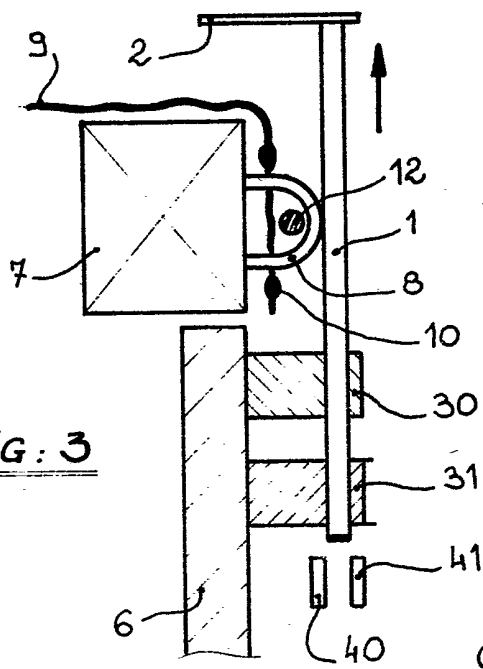


FIG: 3



Coupes AA